

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Éole-en-Beauce s'est réuni salle des quartiers de Viabon, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Julien BIRRE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courriel aux conseillers municipaux le 22 janvier 2026.

Présents : Julien BIRRE, Stéphane CHANCOLLON, Marc HENRION, François ISAMBERT, Bernadette MARTIN, Catherine ARRONDEAU, Valérie MARTIN, Gwenaëlle VINCHON, Corinne BOUCHET, Bruno WISSOCQ, Benjamin LIROCHON, Cindy FERNANDES et Ludovic GUESNET.

Absent(s) excusés : Vincent FAUCHEUX (pouvoir à Stéphane CHANCOLLON), François VASSORT (pouvoir à Valérie MARTIN), Géraldine GRILLON (pouvoir à Julien BIRRE), Florence TICOT, et Benoît LHOSTE,

Vanessa VOYET excusée par le Maire en début de séance pour son retard, est arrivée en séance à 20h55 et a participé aux votes des délibérations.

Absent(s) : Néant

A été nommé secrétaire de séance : Bruno WISSOCQ

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025
- Travaux
- Appel à projets 2026 Territoire d'Énergie Eure-et-Loir
- Questions diverses

Ajout de point à l'ordre du jour

Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour :

- demande de subvention au titre du fonds vert 2026 pour la rénovation énergétique du logement communal situé au 4 rue du moulin à Fains la Folie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance et l'ordre du jour est abordé.

1. Travaux

Suite à la commission « Travaux » du 21 janvier 2026, plusieurs devis ont été demandés concernant la rénovation du logement communal situé au 4 rue du moulin à Fains la Folie.

M. le Maire présente au conseillers municipaux un état des lieux de la configuration actuelle du logement et plusieurs devis portant sur la rénovation énergétique du logement.

Plusieurs propositions d'agencement du logement sont émises.

Concernant la rénovation énergétique le coût global minimum est de 60 421,03 €.

2. Appel à projets 2026 de Territoire Énergie 28 pour la rénovation des bâtiments publics

L'appel à projets 2026 de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir a pour objectif d'accompagner, financièrement et techniquement, les collectivités adhérentes à la compétence Conseil énergétique dans la réalisation de projets performants et ambitieux de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics.

Aussi, est-il proposé de solliciter une aide financière auprès de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir dans le cadre de cet appel à projets 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de rénovation énergétique concernant le logement communal situé au 4 rue du Moulin à Fains la Folie, pour un coût global estimé à 60.421,03 € HT,
- décide de candidater auprès de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir dans le cadre d'un Appel à Projet pour la rénovation énergétique des bâtiments publics concernant cette opération,
- atteste la prise en compte de l'ensemble des conditions d'attribution du règlement de service 2026,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,
- s'engage à réaliser et financer les travaux dans un délai de 2 ans à compter de la date de notification de l'attribution de l'aide par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir.

3. Demande de subvention au titre du Fonds vert 2026

Dans le cadre de la rénovation énergétique du logement communal situé au 4 rue du Moulin à Fains la Folie, il est proposé de solliciter une aide financière auprès de l'État dans le cadre du FONDS VERT - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de rénovation énergétique concernant le logement communal situé au 4 rue du Moulin à Fains la Folie, pour un coût global estimé à 60.421,03 € HT,
- décide de solliciter les Fonds Verts – Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,

4. Questions diverses

- Travaux d'enfouissement de Viabon
- Caméras de vidéo-surveillance ;
- Cérémonie des vœux 2026 ;
- Transports scolaires à Saint Léonard ;
- Rue de l'église à Baignolet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

Le maire, Julien BIRRE

